RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (UE) n° 866/2014 de la Commission du 8 août 2014 modifiant les annexes III, V et VI du règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux produits cosmétiques

(«Journal official de l'Union européenne» L 238 du 9 août 2014)

À la page 5, l'annexe du règlement est remplacée comme suit:

«ANNEXE

Les annexes III, V et VI du règlement (CE) nº 1223/2009 sont modifiées comme suit:

1) à l'annexe III, les lignes 286 et 287 suivantes sont ajoutées:

		Identification des	substances		Conditions				
Numéro d'ordre	Nom chimique/ DCI	Dénomination commune du glossaire des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	Type de produit, parties du corps	Concentration maximale dans les préparations prêtes à l'emploi	Autres	Libellé des conditions d'emploi et des avertisse- ments	
a	ь	С	d	e	f	g	h	i	
"286	Alkyle (C ₁₆) triméthylam- monium, chlo- rure d' Alkyle (C ₁₈) triméthylam- monium, chlo- rure d'	Cetrimonium chloride (¹) Steartrimonium chloride (¹)	112-02-7 112-03-8	203-928-6	a) Produits à rincer pour les cheveux et la pilo- sité faciale b) Produits sans rinçage pour les cheveux et la pilo- sité faciale	 a) 2,5 % pour les concentrations individuelles ou la somme des concentrations individuelles en cetrimonium chloride et en steartrimonium chloride b) 1,0 % pour les concentrations individuelles ou la somme des concentrations individuelles en cetrimonium chloride et en steartrimonium chloride 	À des fins autres qu'in- hiber le déve- loppement de micro-orga- nismes dans le produit. Cette fin doit ressortir de la présentation du produit.		
					c) Produits sans rinçage pour le visage	c) 0,5 % pour les concentrations individuelles ou la somme des concentrations individuelles en cetrimonium chloride et en steartrimonium chloride			

	Identification des substances					Conditions					
Numéro d'ordre	Nom chimique/ DCI	Dénomination commune du glossaire des ingrédients	mmune du ossaire des Numéro CAS		Type de produit, parties du corps	Concentration maximale dans les préparations prêtes à l'emploi	Autres	Libellé des conditions d'emploi et des avertisse- ments			
a	Ъ	С	d	e	f	g	h	i			
287	Alkyle (C ₂₂) triméthylam- monium, chlo- rure d'	Behentrimo- nium chloride (¹)	17301-53-0	241-327-0	a) Produits à rincer pour les cheveux et la pilo- sité faciale	a) 5,0 % pour la concentration individuelle en behentrimonium chloride ou la somme des concentrations individuelles en cetrimonium chloride, en steartrimonium chloride et en behentrimonium chloride, tout en respectant la concentration maximale applicable pour la somme du cetrimonium chloride et du steartrimonium chloride telle qu'indiquée à la ligne 286.	À des fins autres qu'in- hiber le déve- loppement de micro-orga- nismes dans le produit. Cette fin doit ressortir de la présentation du produit.				
					b) Produits sans rinçage pour les cheveux et la pilo- sité faciale	b) 3,0 % pour la concentration individuelle en behentrimonium chloride ou pour la somme des concentrations individuelles en cetrimonium chloride, en steartrimonium chloride et en behentrimonium chloride, tout en respectant la concentration maximale applicable pour la somme du cetrimonium chloride et du steartrimonium chloride telle qu'indiquée à la ligne 286.					
					c) Produits sans rinçage pour le visage	c) 3,0 % pour la concentration individuelle en behentrimonium chloride ou pour la somme des concentrations individuelles en cetrimonium chloride, en steartrimonium chloride et en behentrimonium chloride, tout en respectant la concentration maximale applicable pour la somme du cetrimonium chloride et du steartrimonium chloride telle qu'indiquée à la ligne 286.					

Journal officiel de l'Union européenne

28.8.2014

⁽¹⁾ Pour utilisation comme agent conservateur, voir annexe V, nº d'ordre 44."

2) l'annexe V est modifiée comme suit:

a) la ligne n° 44 est remplacée par le texte suivant:

	Identification des substances Conditi							
Numéro d'ordre	Nom chimique/DCI	Dénomination commune du glossaire des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	Type de produit, parties du corps	Concentration maximale dans les préparations prêtes à l'emploi	Autres	Libellé des conditions d'emploi et des avertissements
a	ь	С	d	e	f	g	h	i
"44	Alkyles (C ₁₂₋₂₂) triméthylammo- nium, bromure d',	Behentrimonium chloride (¹)	17301-53-0	241-327-0		0,1 %		
		cetrimonium bromide,	57-09-0	200-311-3				
	chlorure d'	cetrimonium chloride (2),	112-02-7	203-928-6				
		laurtrimonium bromide,	1119-94-4	214-290-3				
		laurtrimonium chloride,	112-00-5	203-927-0				
		steartrimonium bromide,	1120-02-1,	214-294-5				
		steartrimonium chloride (2)	112-03-8	203-929-1				

b) la ligne nº 59 est ajoutée:

	Identification	on des substances						
Numéro d'ordre	Nom chimique/DCI	Dénomination commune du glossaire des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	Type de produit, parties du corps	Concentration maximale dans les préparations prêtes à l'emploi	Autres	Libellé des conditions d'emploi et des avertissements
a	b	С	d	e	f	g	h	i
"59	Acide 2-hydroxy-1,2,3-propanetricar-boxylique, monohydrate et acide 2-hydroxy-1,2,3-propanetricarboxylique, sel d'argent (1+), monohydrate	Citric acid (et) Silver citrate	_	460-890-5		0,2 %, correspondant à 0,0024 % d'argent	Ne pas utiliser dans les produits bucco-dentaires et les produits pour les yeux"	

⁽¹) Pour une utilisation autre que comme agent conservateur, voir annexe III, nº d'ordre 287. (²) Pour une utilisation autre que comme agent conservateur, voir annexe III, ligne nº d'ordre 286."

		Identification des substanc	es					
Numéro d'ordre	Nom chimique/DCI	Dénomination commune du glossaire des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CAS Numéro CE		Concentration maximale dans les préparations prêtes à l'emploi	Autres	Libellé des conditions d'emploi et des avertissements
a	ь	с	d	e	f	g	h	i
"29	2,4,6-Tris(1,1'-biphényl-phényl)-4-yl-1,3,5-triazine, y compris en tant que nanomatériau	Tris-biphenyl triazine Tris-biphenyl triazine (nano)	31274-51-8	_		10 %	Ne pas utiliser dans les sprays. Seuls les nanomatériaux présentant les caractéristiques suivantes sont autorisés: — taille médiane des particules primaires > 80 nm, — pureté ≥ 98 %, — non enrobés"»	